



REGLEMENT DES COUPES U13

ARTICLE 1 – Programme du Festival Foot U13

1^{er} tour le 31 Octobre 2020 – concerne toutes les équipes 1 (sauf D1) , 11 plateaux de **3** ou **4** équipes, **1** équipe qualifiée par plateau prévu à **3**, **2** équipes qualifiées par plateau prévu à **4** = **32** équipes qualifiées (20 + 12 équipes D1). ½ Finales avec 32 équipes (les équipes D1 sont têtes de série) et Finale District à 16 équipes. Puis Finale LGEF avec un représentant du District (Ligue Grand Est Football).

ARTICLE 2 – Programme COUPE DMF U13

Engagement : toutes les équipes réserves + équipes éliminées au 1^{er} Tour du Festival Foot U13

1^{er} Tour Coupe DMF U13 = **uniquement équipes « réserves »**

- Date = samedi 31 octobre 2020

2^{ème} Tour de régulation Coupe DMF U13 = **seulement pour les équipes éliminées au 1^{er} Tour du Festival Foot U13** (selon le nombre d'équipes éliminées)

- Date = samedi 28 novembre 2020

3^{ème} Tour Coupe DMF U13 – 1/8^{ème} Finale (32 équipes)

- Date = samedi 3 avril 2021

4^{ème} Tour Coupe DMF U13 – ¼ Finale (16 équipes)

- Date = samedi 8 mai 2021

5^{ème} Tour Coupe DMF U13 – ½ Finale (8 équipes)

- Date = lundi 24 mai 2021

Finale Coupe DMF U13 (4 équipes)

- Date = samedi 19 Juin 2021

ARTICLE 3 – Participation des joueurs(es) :

Les joueurs(es) participant à cette épreuve devront être licenciés et qualifiés dans les délais. Les licenciés U11 et U11F sont autorisés à participer à l'épreuve dans les conditions prévues à l'article 73 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les U14F sont autorisées à participer dans les conditions prévues à l'Article 155 des Règlements Généraux de la F.F.F.



ARTICLE 4 – Répartition des équipes :

Peuvent participer toutes les équipes engagées avant le tirage au sort. **Toute équipe forfait au 1^{er} tour du Festival Foot U13 ne pourra intégrer la Coupe DMF U13.**

ARTICLE 5 – Déroulement du plateau :

Selon les directives fédérales, la formule « jour de coupe » sera mise en application pour le compte du 1^{er} tour. Avant chaque match, série de 4 tirs au but est effectué puis mort subite (4 joueurs différents à chaque match)

Nombre/durée de matchs : En fonction du nombre d'équipe par site. Si 2 équipes, 1 match type championnat de 2 x 30 minutes (avec pause coaching à 15 minutes). Si 3 équipes, chaque équipe fera 2 matchs de 2 x 15 minutes. Si 4 équipes, 3 matchs de 1 x 20 minutes.

ARTICLE 6 – Classement / Qualification des équipes :

Les équipes se qualifieront à partir de leur classement qui prendra en compte l'addition du nombre de points obtenus lors des rencontres disputées :

Victoire : 3 pts

Match nul – Victoire TAB : 2 pts

Match nul – Défaite TAB : 1 pt

Défaite : 0 pt

- ✓ Si égalité de points entre 2 équipes au classement, il sera tenu compte du résultat du match qui les a opposées (si match nul : prise en compte des tirs au but de ce même match).
- ✓ Si égalité de points entre 3 équipes ou + au classement, il sera tenu compte dans l'ordre :
 1. Mini-championnat entre les équipes concernées par l'égalité de points
 2. Différence de but.
 3. Meilleure attaque.
 4. Nombre de tirs au but marqués sur les rencontres des équipes concernées.
 5. Niveau 1^{ère} phase
 6. Ratio pt/nombre de match Championnat 1^{ère} phase avant le tour
 7. Différence de but Championnat 1^{ère} phase avant le tour

ARTICLE 7 – Arbitrage :

L'arbitrage sera assuré par des dirigeants des clubs qui ne jouent pas (si 3 équipes) ou application de l'article 43 Règlements Particuliers de la LGEF.

ARTICLE 8 – Convocation/Horaires des matchs :

Les équipes sont convoquées à 9h15. Début des matchs à 10h00

ARTICLE 9 – Réserves et réclamations :

Les réserves, réclamations et toutes communications devront pour suivre leur cours, être formulées dans les conditions prévues à l'Article 9 des Règlements Particuliers de la Ligue et être adressées au secrétariat du District Marne de Football - BP 42 - 51 202 EPERNAY Cedex. Les réserves ou réclamations seront étudiées par la section «Foot Animation» et ne seront pas susceptibles d'appel.